



No de résolution
ou annotation

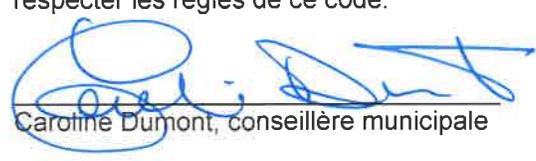
ASSERMENTATION DES ÉLUS

Lundi, 15 novembre 2021 à 20 heures

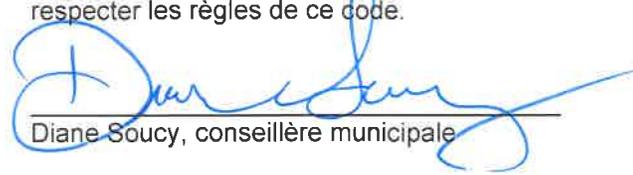
Moi, Gino Canuel, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de maire avec honnêteté et justice dans le respect de la Loi et du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Saint-Zénon-de-Lac-Humqui et que je m'engage à respecter les règles de ce code.


Gino Canuel, maire

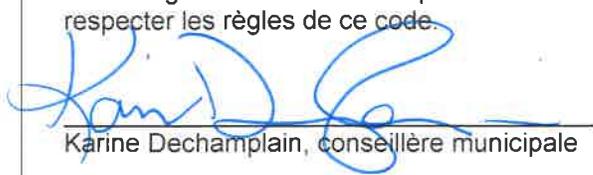
Moi, Caroline Dumont, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseillère municipale avec honnêteté et justice dans le respect de la Loi et du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Saint-Zénon-de-Lac-Humqui et que je m'engage à respecter les règles de ce code.


Caroline Dumont, conseillère municipale

Moi, Diane Soucy, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseillère municipale avec honnêteté et justice dans le respect de la Loi et du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Saint-Zénon-de-Lac-Humqui et que je m'engage à respecter les règles de ce code.


Diane Soucy, conseillère municipale

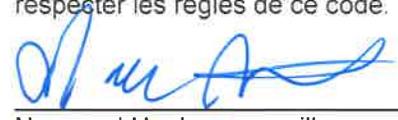
Moi, Karine Dechamplain, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseillère municipale avec honnêteté et justice dans le respect de la Loi et du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Saint-Zénon-de-Lac-Humqui et que je m'engage à respecter les règles de ce code.


Karine Dechamplain, conseillère municipale

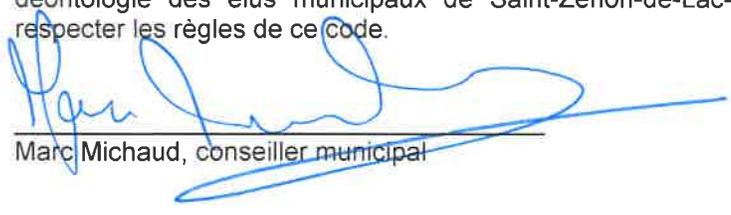
Moi, Nancy Malenfant, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseillère municipale avec honnêteté et justice dans le respect de la Loi et du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Saint-Zénon-de-Lac-Humqui et que je m'engage à respecter les règles de ce code.


Nancy Malenfant, conseillère municipale

Moi, Normand Henley, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseiller municipal avec honnêteté et justice dans le respect de la Loi et du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Saint-Zénon-de-Lac-Humqui et que je m'engage à respecter les règles de ce code.


Normand Henley, conseiller municipal

Moi, Marc Michaud, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseiller municipal avec honnêteté et justice dans le respect de la Loi et du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Saint-Zénon-de-Lac-Humqui et que je m'engage à respecter les règles de ce code.


Marc Michaud, conseiller municipal



No de résolution
ou annotation

Lundi, le 15 novembre 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui tenue le 15 novembre 2021 à 20 :00 heures au 146, route 195, Lac-Humqui, sous la présidence de Monsieur le maire Gino Canuel et des conseillers : Caroline Dumont, Diane Soucy, Karine Dechamplain, Nancy Malenfant, Normand Henley et Marc Michaud.

Tous formant quorum, *ainsi que Maryline Pronovost, secrétaire-trésorière.*

La totalité des membres du conseil ont remis leur déclaration des intérêts pécuniaires (SM-70) tel que prévu à l'article 358 de la Loi sur les élections et les référendums (LERM).

La séance du conseil est tenue en présentiel dans la salle à manger du Centre multifonctionnel et les tables sont aménagées de manière qu'il y ait la distance recommandée entre les membres du conseil afin de se conformer aux exigences gouvernementales et les mesures d'hygiène sont respectées pour protéger la population du virus Covid 19 et de ses variants.

Un citoyen est présent.

Accueil par M. le maire

1. Acceptation de l'ordre du jour

165-21

Proposé par Diane Soucy, appuyée par Marc Michaud, d'accepter l'ordre du jour.

2. Acceptation du procès-verbal du 4 octobre 2021

166-21

Proposé par Nancy Malenfant, appuyé par Diane Soucy, d'accepter le procès-verbal.

3. Période de questions

M. Bermond Cyr félicite M. Canuel pour son nouveau mandat à la mairie.

4. Comptes payés et à payer

Comptes payés en octobre 2021

Hydro-Québec	1 632.72 \$	éclairage des rues et bâtiments
Dollarama	6.99 \$	fourniture pour le ménage *
Postes Canada	208.84 \$	fourniture et frais de poste *
Salaires	10 742.89 \$	élus et employés
	12 591.44 \$	

Comptes à payer novembre 2021

URBANISME ET PARCS

Fusion environnement	1 753.61 \$	cueilletes et transport déchets
Lettrage Allard	2 874.38 \$	affiches centenaire
Maurice Bélanger paysagiste inc.	275.94 \$	entretien des aires de repos
Pro Pieux Fondations Steve Jalbert BSL	2 069.55 \$	pour bases d'affiches centenaire
Ferme Humqui inc.	1 770.62 \$	coupe de bois

ÉGLISE

Garvex	18.97 \$	inspection annuelle
--------	----------	---------------------

ENTRETIEN

DVM Construction	3 877.93 \$	porte arrière-gymnase
Garvex	594.88 \$	inspection annuelle bâtiments
Réno-Vallée inc.	107.24 \$	isolation toit
Stanley Sécurité	68.44 \$	alarme

GARAGE

Pièces d'auto DR inc.	247.77 \$	niveleuse
Carquest	192.38 \$	entretien de machines



No de résolution
ou annotation

Centre du Camion J.L. Inc.	284.28 \$	entretien de machines
Garvex	641.57 \$	équipement à neige
Telus	97.73 \$	Internet garage
<u>ENTRETIEN DES CHEMINS</u>		
Ateliers Léopold Desrosiers inc.	4 036.98 \$	pancartes de rues
Excavation R. Rioux & Fils	13 804.46 \$	location et réparation des chemins
Laboratoire d'expertises de RDV inc.	2 109.79 \$	étude géotechnique rue du Collège
Soudure mobile	39.09 \$	pancartes de rues
Sabin Gagnon	500.00 \$	castors
Hydro-Québec	507.65 \$	éclairage des rues - Croix

ADMINISTRATION

Dépanneur du Lac	56.25 \$	divers
Fonds d'information sur le territoire	5.00 \$	mutations
Hydro-Québec	1 684.32 \$	éclairage des rues - bâtiments
M.R.C. de La Matapédia	635.50 \$	guide des loisirs et cartons d'élections
Ministre du Revenu	3 718.93 \$	remises du mois
Numérique.ca	117.85 \$	site internet
RCAP Leasing	134.52 \$	Photocopieur
Receveur Général	1 457.25 \$	remises du mois
Visa Desjardins	215.83 \$	Articles * comptes payés

43 898.71 \$

167-21

Proposé par Caroline Dumont, appuyé par Marc Michaud, d'accepter les comptes.

5. Correspondance

5.1 Bois de chauffage – tirage

Cinq citoyens acceptent de payer la somme de 450\$ pour le bois de chauffage tel qu'annoncé le mois dernier.

Le tirage est effectué par le citoyen présent et c'est la ferme Glorémi qui a été pigée.

5.2 Bell Média – proposition de diffusion de message – vœux des Fêtes

Pas de suivi.

5.3 Maison des familles de La Matapédia – demande d'aide financière

167.1-21

Il est résolu à l'unanimité d'envoyer 100\$ pour la campagne de paniers de Noël.

5.4 Programmation TECH – attestation des travaux 2021

Attendu que :

La municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

168-21

Il est proposé par Marc Michaud, appuyé par Normand Henley et résolu que :

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 4 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la



No de résolution
ou annotation

1 533

contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 4 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

5.5 Programme PRABAM – travaux salle paroissiale

Mandat au service de génie municipal de la MRC de La Matapédia pour la coordination des travaux en lien avec le programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM).

Considérant que la municipalité de St-Zénon-du-Lac-Humqui désire réaliser des travaux sur ses bâtiments municipaux;

Considérant que la municipalité a reçu une lettre d'annonce signée par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforêt, le 21 juin 2021 l'informant son admissibilité à un montant de 75 000 \$ dans le cadre du PRABAM;

Considérant que dans le cadre de ce programme, les travaux devront être réalisés avant le 31 mai 2023;

Considérant que la salle Paroissiale a un besoin urgent de réparations tel que :

- Réparation du solage
- Remplacement des fenêtres du sous-sol et la porte d'accès extérieur côté sud
- Déplacement de l'escalier donnant accès au sous-sol
- Réparation de l'infiltration d'eau de la toiture

169-21

En conséquence, il est proposé par Diane Soucy, appuyé par Marc Michaud et résolu unanimement de mandater le service de génie municipal de la MRC de La Matapédia pour la coordination des travaux en lien avec le programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM).

5.6 Projet no : 7.3-7035-18-21B – réception définitive

170-21

Il est proposé par Marc Michaud, appuyé par Caroline Dumont, et résolu que la municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui accepte la réception définitive pour le projet numéro 7.3-7035-18-21B et libère la retenue de 4 860.69\$ pour la compagnie " Les Entreprises A&D Landry inc..

5.7 Projet no : 7.3-7035-18-22 – réception définitive

171-21

Il est proposé par Karine Dechamplain, appuyé par Caroline Dumont, et résolu que la municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui accepte la réception définitive pour le projet numéro 7.3-7035-18-22 et libère la retenue de 25 160.76\$ pour la compagnie " Les Entreprises A&D Landry inc..

5.8 Construction d'une nouvelle rue – mandat MRC de La Matapédia

Considérant qu'avec la vente des terrains de la rue projetée (Saint-Gelais), la municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui doit faire un chemin selon les normes prescrites;

Considérant que la future rue doit être faite de façon à éviter les problèmes pouvant survenir en flanc de montagne surtout avec les changements climatiques auquel nous devons faire face ;

172-21

En conséquence, il est proposé par Marc Michaud, appuyé par Diane Soucy, et résolu de mandater le service de génie municipal de la MRC de La Matapédia pour :

- Les relevés de terrain
- L'étude géotechnique
- Les plans et devis
- L'estimation des coûts
- La coordination avec le ministère des Transports



No de résolution
ou annotation

- Demande d'aide financière

5.9 Voirie Route Mitis – mandat MRC de La Matapédia

Considérant qu'à cause des pluies abondantes du mois de septembre les tuyaux de l'égout pluvial de la Route Mitis ont été complètement obstrués ce qui a causé beaucoup de dommages aux entrées privées ;

Considérant que la municipalité veut réaliser des travaux de voirie afin de corriger la situation.

En conséquence, il est proposé par Normand Henley, appuyé par Marc Michaud, et résolu de mandater le service de génie municipal de la MRC de La Matapédia pour :

- Les relevés de terrain
- L'étude géotechnique
- Les plans et devis
- L'estimation des coûts
- La coordination avec le ministère des Transports
- La demande d'aide financière au programme approprié

5.10 École Secondaire Armand-Saint-Onge – album des finissants - demande de don

Proposé par Diane Soucy, appuyé par Nancy Malenfant, d'envoyer 50\$.

5.11 Table régional famille – responsable – nomination

Madame Caroline Dumont accepte de demeurer responsable des Questions Famille et Aînés (RQFA).

6. Information

6.1 Route 195 – suivi de l'état de l'asphalte

- Des analyses sont en cours avec LER, des mentions ont été faites à la réception des travaux.

6.2 Ministère de la Sécurité publique – conseiller en sécurité civile – nomination

- M. Guillaume Godin est désormais le conseiller en sécurité civile de notre région.

6.3 MRC de La Matapédia – modification au schéma d'aménagement

- Des modifications ont été apportées au schéma d'aménagement concernant l'implantation d'une multiplateforme de traitement des matières résiduelles à Saint-Moise.

6.4 Loisir et sport Bas-Saint-Laurent – plan régional de développement du plein air

6.5 Guide matapédien des loisirs 2021-2022 – présentation

6.6 SADC – lancement de la campagne « La Matapédia en cadeau »

7. Rapport des élus

Diane : propose l'idée de faire un rond de glace, elle veut connaître l'intérêt de la population. On lance l'idée dans le mini journal du Lac et sur facebook.

Normand : en cherche encore un employé municipal pour la période hivernale. Il faut remettre l'annonce.

Marc :

- intersection du rang Gagnon et Route 195, il y a beaucoup de gravelle qui se retrouve sur l'asphalte.
- Nouveau camion, est ce qu'on a des nouvelles?
Il devrait arriver bientôt.

Gino :

- on a un chauffeur qui pourrait être disponible dans les prochains jours.
- il faudrait faire installer des lumières de rue jusqu'au camping
- préparation du budget, report de la séance du conseil le 13 décembre.

175-21

Proposé par Nancy Malenfant, appuyé par Marc Michaud, de reporter la séance du conseil prévue le 6 décembre au lundi, 13 décembre à 20 heures.



No de résolution
ou annotation

176-21

8. Période de questions

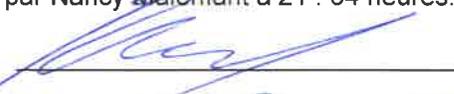
Aucune.

9. Levée de l'assemblée

Proposée par Nancy Malenfant à 21 : 54 heures.

Maire :

Sec.-trés. :




Mercredi, le 1^{er} décembre 2021

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui tenue le 1^{er} décembre 2021 à 19 :00 heures au 146, route 195, Lac-Humqui, sous la présidence de Monsieur le maire Gino Canuel et des conseillers : Caroline Dumont, Diane Soucy, Karine Dechamplain et Normand Henley.

Est absent le conseiller Marc Michaud.

Tous formant quorum, *ainsi que Maryline Pronovost, secrétaire-trésorière.*

Aucun citoyen n'est présent.

La séance du conseil est tenue en présentiel dans la salle à manger du Centre multifonctionnel et les tables sont aménagées de manière qu'il y ait la distance recommandée entre les membres du conseil afin de se conformer aux exigences gouvernementales et les mesures d'hygiène sont respectées pour protéger la population du virus Covid 19 et de ses variants.

1. Acceptation de l'ordre du jour

177-21

Proposé par Caroline Dumont, appuyé par Normand Henley, d'accepter l'ordre du jour.

2. Achat de camion

Considérant que le camion Ford Super Duty F-550 DRW 2021 équipé d'un équipement à neige est maintenant disponible;

178-21

En conséquence, il est proposé par Caroline Dumont, appuyé par Normand Henley, et résolu :

- D'autoriser la dépense de 93 060.76\$
- D'autoriser le maire Gino Canuel et la directrice générale Maryline Pronovost à signer les documents nécessaires à la transaction avec Automobile Villeneuve Amqui inc.

3. Chemin de la Pointe – arpentage – suivi du dossier

Considérant que le terrain du chemin de la Pointe avait été donné au départ par M. Robert Saint-Gelais le 16 mars 2011;

Considérant que depuis M. Saint-Gelais et sa femme Mme Ghislaine Rioux sont tous deux décédés et que ce terrain est désormais au nom des héritiers Mme Suzie Saint-Gelais et M. Bertin Saint-Gelais;

Considérant que la municipalité n'a pas conclu d'entente avec les propriétaires du lot 4 452 547;

Considérant que le chemin de La Pointe doit être transféré au nom de la municipalité;

179-21

En conséquence, il est proposé par Nancy Malenfant, appuyé par Karine Dechamplain, et résolu d'autoriser les Arpenteurs Bernard & Gaudreault à préparer le plan d'arpentage pour le terrain du Chemin de la Pointe tel que prévu lors de la cession de terrain.